

jusque dans l'Est et tout à fait insuffisante pour les besoins du Canada central.

En deuxième lieu, M. McMahon n'avait aucun contrat pour l'achat du gaz, aucun contrat de vente, aucun permis et il n'avait pas de tuyau. Comme vous avez dû le constater d'après la correspondance déposée, il a essayé de me rassurer en ce qui concerne le tuyau, mais les quantités et les diamètres qu'il a mentionnés n'étaient pas satisfaisants pour construire, même à la hâte, un pipe-line jusqu'au Canada central dans le délai qu'il avait mentionné.

Pour M. McMahon, la seule façon d'obtenir les contrats, permis et matériaux nécessaires aurait consisté à acheter la société *Trans-Canada*. Étant donné qu'il recevait l'appui financier des sociétés américaines qui s'opposent au programme actuel de vente du gaz canadien dans l'Ouest central des États-Unis et que les producteurs de gaz auxquels il eût eu à s'adresser pour acheter du gaz sont les principaux actionnaires actuels de la *Trans-Canada*, ses perspectives à cet égard n'étaient pas brillantes.

M. McMahon était optimiste quant au prix que ses associés américains pourraient payer pour le gaz; il supposait qu'il leur serait possible, sans retard, d'obtenir de la Commission fédérale de l'énergie l'approbation de leur contrat avec lui. Un de ses associés, la *Northern Natural Gas Company*, a demandé en juillet 1955 l'autorisation d'importer du gaz de la *Trans-Canada* à un prix inférieur à celui que M. McMahon proposait. L'audience a été ajournée *sine die* surtout, semble-t-il, parce que certains clients de la *Northern Natural* prétendaient que le prix du gaz canadien était trop élevé. Nous pouvons maintenant être assurés qu'il n'est pas sage de fonder certains projets canadiens sur la supposition que la Commission fédérale de l'énergie acceptera une demande. M. McMahon lui-même serait le premier à le reconnaître, après ce qui s'est passé au sujet du projet de la *West Coast*. Soit dit en passant, M. McMahon vend son gaz 22c. à la frontière américaine, tandis que le contrat de la *Trans-Canada* comporte un prix minimum de 25½c.

Dans ces conditions, il n'était guère nécessaire d'aller plus loin. Cependant, j'avais des doutes sur d'autres points car M. McMahon n'avait jamais révélé où il se proposait de trouver les capitaux qui devaient constituer la part de propriété canadienne et n'avait jamais non plus défini ce qu'il faut entendre par le mot "canadien". Cette proposition n'a jamais abouti, mais elle a servi à brouiller les cartes et, surtout, elle a semé la confusion au sein de l'opposition. Si des députés ont étudié la question d'aussi près que je l'ai étudiée moi-même, ils con-

[Le très hon. M. Howe.]

viendront avec M. McMahon, j'en suis sûr, qu'il vaut mieux oublier cela maintenant. Le gouvernement ontarien semble en être arrivé à la même conclusion plusieurs mois avant nous.

L'étatisation nous paraît encore peu attrayante. J'ai déjà signalé que le gouvernement prévoit qu'il sera très difficile d'exploiter un pipe-line de façon économique, vu que les actionnaires et les participants à la production demanderont un relèvement des prix tandis que les actionnaires et les participants à la consommation réclameront une baisse des prix de vente.

Il se demande également s'il est sage d'affecter des deniers publics à l'exploitation d'une entreprise de gaz qui fera concurrence aux industries de la houille et du pétrole qui se trouvent entre les mains de particuliers. Une étude du financement des canalisations de gaz en Amérique du Nord et ailleurs révèle de nombreux exemples d'aide gouvernementale à des entreprises particulières sous forme de prêts ou de subventions en espèces. Mais je n'ai pu trouver un seul exemple d'une exploitation d'un réseau assez important de transport du gaz dirigée directement par un gouvernement. Bref, tous les gouvernements semblent en être venus à la conclusion que le transport du gaz naturel sur de longues distances relève de l'initiative privée et que l'État doit prêter son concours, au besoin, sans toutefois posséder lui-même ou exploiter ces canalisations.

Il nous sera peut-être nécessaire éventuellement de pénétrer dans ce domaine mais nous estimons qu'il faut, auparavant, mettre à l'essai toute autre solution qui nous paraît sage. Le gouvernement n'est donc pas prêt en ce moment à assumer la direction des canalisations de *Trans-Canada* ni à pénétrer dans le domaine du transport du gaz.

J'ai donné à entendre que l'acquisition de l'entreprise *Trans-Canada* serait pour le gouvernement le seul moyen de pénétrer directement dans ce domaine. C'est la pure vérité. Si nous partions de zéro pour construire un réseau de canalisations de gaz appartenant à l'État, il nous faudrait beaucoup de temps pour mettre sur pied une organisation, pour demander les permis nécessaires au transport du gaz hors de l'Alberta et pour obtenir de la Commission des transports l'autorisation d'aménager un pipe-line à parcours déterminé. On peut en dire autant de la proposition McMahon. Il nous faudrait nous assurer des approvisionnements de gaz, négocier des contrats de vente et, si nous voulions exporter du gaz, recommencer toutes les démarches auprès de la *Federal Power Commission*. Même si tout cela pouvait se faire